

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 11 Avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Marcilhac-sur-Célé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale René Rey, sous la présidence de M. MIGNAT Jean-Paul, Maire.

Date de la convocation : 8 Avril 2024

Présents :

Éric LAVILLE, Laurent LE MOING, Jean François BLUM, Jean-Paul MIGNAT, Erik ROUSSEAU, Michel NADAL, Sandra ZOGRAPHOS ,Véronique JOURDAN

Absents excusés : Carine Le Lourec procuration à Sandra Zographos, Henri-Paul Lieurade à Jean-Paul Mignat, Michel Delpech à Eric Laville

Secrétaire de séance : Éric LAVILLE

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 - Vote du compte de gestion 2023
- 2 - Vote du compte administratif 2023
- 3 - Affectation des résultats 2023
- 4 - Vote des taux d'imposition 2024
- 5 - Vote du budget primitif 2024
- 6 - Questions diverses

1- Vote du compte de gestion 2023

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il est établi par le comptable de la collectivité, à la clôture de l'exercice. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses et recettes effectuées,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré APPROUVE à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2- Vote du compte administratif 2023

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-François BLUM, premier adjoint et en l'absence de Monsieur Jean-Paul MIGNAT, Maire, qui s'est retiré, **vote à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :**

Investissement :

Dépenses	Prévu	111 121,09
	Réalisé	58370,15
	Reste à Réaliser	42891
Recettes	Prévu	151 127,94
	Réalisé	34 289,28
	Reste à Réaliser	13 958,00

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu	276 716,25
	Réalisé	222 435,36
Recettes	Prévu	276 716,25
	Réalisé	283 484,63

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	-25 797,74
Fonctionnement	61 049,27
Résultat global	35 251,53

3- Affectation des résultats 2023

Mr Mignat revient en séance et propose l'affectation des résultats comme suit :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	43 833,02
- un excédent reporté de	17 216,25
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	61 049,27
- un déficit d'investissement de	25 797,74
- un déficit des restes à réaliser de	28 933,00
Soit un besoin de financement de	54 730,74

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : excédent	61 049,27
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	54 730,74
Résultat reporté en fonctionnement (002 R)	6 318,53
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	25 797,74

4- Vote des taux d'imposition 2024

Après délibération le Conseil municipal, à l'unanimité, décide **de ne pas modifier les taux d'imposition 2024 par rapport à ceux de 2023 et de les conserver à :**

- **taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 37,61 % ;**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 110 %**
- **taxe d'habitation (résidences secondaires et autres locaux meublés) : 7,89 %**

5- Vote du budget primitif 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2024 comme suit :

<u>Investissement</u>		<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	79 579,74	Dépenses	269 798,53
Recettes	108 512,74	Recettes	269 798,53

Pour rappel, total du budget 2024 :

<u>Investissement</u>			
Dépenses	122 470,74	(dont 42 891,00 de RAR)	
Recettes	122 470,74	(dont 13 958,00 de RAR)	

<u>Fonctionnement</u>			
Dépenses	269 798,53		
Recettes	269 798,53		

6- Questions diverses

Aucune question n'étant soulevée la séance est levée à 20 h 49